



**Procès-verbal du Conseil du Département GEP**  
**Séance du vendredi 09 janvier 2015 à 14 heures 00**

**Etaient présents :**

HAMMOURI Hassan, Président, CHOROT Thierry (invité), FERRIGNO Rosaria, FIATY Koffi, GARRIGUES Olivier, OTHMAN Sami, QUIQUEREZ Laurent, RAZIK Hubert, YAHOUÏ Hamed,

**Etaient absents :**

BEUF Olivier, De MARCHI Fabien, DIALLO Mamadou saidou, GADRAS Jan, PITTET Patrick (invité), SIAUVE Nicolas,

**Avait donné procuration :**

BENACEUR Michael à YAHOUÏ Hamed, CAVASSILA Sophie à QUIQUEREZ Laurent, DUFOUR Pascal à HAMMOURI Hassan, FIATY Koffi à OTHMAN Sami, MARTIN Olivier à YAHOUÏ Hamed, MOUTON Claire à FERRIGNO Rosaria, ZITOUNI Younes à HAMMOURI Hassan.

**Assistait également :**

EPRON Karine,

Le quorum étant atteint, Hassan HAMMOURI ouvre la séance à 14 h 15.

**1°) Approbation du PV du conseil de département du 12 novembre 2014 :**

Laurent QUIQUEREZ pense qu'il est possible de modifier le compte-rendu jusqu'au moment du vote. Il est surpris que le département donne une date butoir pour effectuer des modifications.

**La phrase suivante (page 2 point N°3) est supprimée : « il propose une séance supplémentaire dans l'Ue qui permettra l'habilitation de tous les étudiants. »**

**Hassan HAMMOURI soumet aux voix le procès-verbal du Conseil de département du 12 novembre 2014 qui est approuvé à l'unanimité.**

**2°) Demande de dérogation (J.L AUGE) :**

16 étudiants sont inscrits en Master M1 EEAP parcours GE UE 1075M (machines électriques tournantes). Ces étudiants sont amenés à suivre 4 TP différents. Pour des raisons de norme de sécurité électrique, Jean-Louis AUGE doit être présent pour vérifier les montages avant chaque mise en route. Afin de pouvoir assurer convenablement ces

séances de TP, Jean-Louis AUGÉ demande de doubler l'encadrement des séances. Cette dérogation entraînerait un surcoût de 6 h de TP.

**Hassan HAMMOURI soumet au vote cette demande qui est approuvée à l'unanimité.**

Laurent QUIQUEREZ indique que le surcoût pourrait être pris en charge par le COM 2015 (action spécifique) si le département en fait la demande.

### **3°) Point locaux :**

La DIRPAT a sollicité le département pour répondre à l'enquête « établissement SPSI » c'est-à-dire le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. La première phase consiste à recenser les locaux et la deuxième phase indique les affectations avec la désignation de l'activité des locaux. Quatre activités possibles : recherche, enseignement, administratif et technique.

Hassan HAMMOURI exprime une situation peu confortable pour les personnels du bâtiment OMEGA : un manque de place. Il souhaite regrouper le pôle administration au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment avec un bureau de technicien, une salle d'archivage, une salle de stockage, un bureau de PAST et le bureau du directeur de département. Il précise que le département n'a pas vocation de loger des enseignants chercheurs. Le directeur propose la libération des bureaux d'enseignant chercheur du 3<sup>ème</sup> étage, bâtiment OMEGA, côté sud.

- Laurent QUIQUEREZ indique que le point N°3 (point locaux) de l'ordre du jour est le seul sans document associé. Il est étonné et gêné de devoir voter sur ce point. Il soulève le fait que des étudiants suivent des cours au sous-sol du bâtiment OMEGA (salle pas très agréable) et indique qu'il ne serait pas logique de créer une salle de stockage dans une pièce avec des fenêtres. Il propose une réflexion globale et suggère la création d'une salle de cours. Il indique que ce sujet aurait mérité un support de présentation comme les points précédents à l'ordre du jour. Il précise que les enseignants de l'INL et de CREATIS sont dans des bureaux à trois places. Pour les mêmes raisons que Rosaria FERRIGNO, Laurent QUIQUEREZ votera contre.
- Rosaria FERRIGNO souhaite un état des lieux actuel de l'occupation des locaux et des projets à l'étude avant de prendre une décision. Elle précise que la présentation du projet aux enseignants concernés est nécessaire pour une acceptation. Elle propose la mutualisation des bureaux et propose de vérifier si les laboratoires d'appartenance ont la place d'accueillir ses enseignants. Elle précise ne pas pouvoir voter avec le peu d'informations données. Elle votera CONTRE.
- Hamed YAHOUÏ souligne que le directeur n'a aucune obligation de consulter les conseillers pour prendre ce genre de décision. Il indique que le bureau de l'AUP peut être utilisé (Bâtiment Quai 43).

**Hassan HAMMOURI soumet aux voix la proposition suivante :**

**Le département a des besoins en termes de locaux techniques, logistiques et administratifs. Le département n'a pas vocation d'héberger des enseignants chercheurs en dehors des surfaces de laboratoire. Pour ces deux raisons, le directeur du département après consultation avec ses conseillers demande la libération des bureaux du bâtiment OMEGA sous 2 mois.**

**Vote : POUR 10 CONTRE 4 Abstention 0**

**Cette proposition est approuvée.**

### **4°) Constitution groupe de travail pour la plaquette :**

Le département a reçu la candidature de Patrick MONASSIER.

Le groupe de travail sera composé de P.MONASSIER, T. CHOROT, S.OTHMAN et O.GARRIGUES.

Patrick MONASSIER contactera les responsables de parcours du Master pour demander leur participation.

## **5°) Informations et questions diverses :**

- Hassan HAMMOURI indique les points traités lors du conseil des directeurs à savoir :
  - La répartition finale du COM 2015,
  - L'élection de la responsable licence STS. Mme PEYROL (MCU en Chimie) a déposé sa candidature,
  - Stage non obligatoire rémunéré par la FST pour les étudiants de Licence. La FST sera en mesure de rémunérer environ un stage par département,
  - Poste FIORASO : la FST espère obtenir 5 postes de MCU et un poste de BIATSS dans le cadre de la précarité.
  
- Rosaria FERRIGNO, responsable de l'Ue Base de l'électricité indique qu'à l'automne les inscriptions ont augmenté d'environ 20 %. Au printemps, il va donc falloir créer plus de groupe de TD et TP. Elle enverra un mail à l'ensemble du département pour demander des volontaires pour l'encadrement des séances supplémentaires.  
Hassan HAMMOURI émet la possibilité d'embauche de vacataires si nécessaire.
  
- Philippe LOMBARD a sollicité l'équipe pédagogique informatique industrielle concernant le transfert de matériel (Ue prototypage).

La séance est levée à 16h00.

La Responsable administrative  
Karine EPRON

Le Directeur du Département GEP  
Hassan HAMMOURI